



En tant que Présidente de la Région Île-de-France et d'Île-de-France Mobilités, j'ai décidé d'engager la Révolution des transports

pour que l'Île-de-France renoue avec des transports performants, modernes, sûrs et moins polluants, et que les Franciliens se déplacent plus facilement, avec sérénité et plus de confort.

Cette Révolution est essentielle pour accroître la performance économique de notre région, son attractivité et sa compétitivité. Je veux la conduire avec tous les acteurs de la mobilité en Île-de-France, et en particulier avec les entreprises.

L'obligation de réalisation des plans de mobilité est en réalité une opportunité. En rendant les déplacements plus efficaces pour vos salariés, vos fournisseurs et vos clients, votre entreprise gagne en productivité et en notoriété, et vos salariés gagnent en qualité de vie.

## Valérie PÉCRESSE

Présidente de la Région Île-de-France  
Présidente d'Île-de-France Mobilités\*

\* Île-de-France Mobilités est le nom d'usage du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La loi de transition énergétique et pour la croissance verte rend obligatoires, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, **l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de mobilité** pour toutes les entreprises regroupant au moins 100 salariés sur un même site. En Île-de-France, elle rend également obligatoire la transmission de ce plan de mobilité à **Île-de-France Mobilités**.

## Un site internet à votre disposition [www.plansdemobilite-iledefrance.fr](http://www.plansdemobilite-iledefrance.fr)

Afin de faciliter la transmission des plans de mobilité, Île-de-France Mobilités a ouvert un site internet à l'intention des entreprises.

Vous y trouverez des informations sur les obligations réglementaires et toutes les informations pratiques pour transmettre votre plan de mobilité.

Depuis le compte que vous aurez créé sur le site, vous pourrez accéder à votre « tableau de bord », qui vous permettra de transmettre de manière dématérialisée votre plan de mobilité à Île-de-France Mobilités.

Vous serez invité à compléter un formulaire pour renseigner

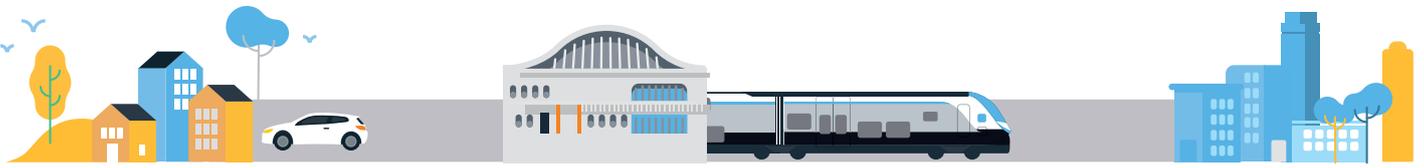
les principales actions de votre plan de mobilité, une opération qui ne vous prendra que quelques minutes.

Une fois le plan de mobilité transmis à Île-de-France Mobilités, vous recevrez par e-mail un accusé de réception.

Les plans devront être transmis exclusivement via le site internet et non pas par envoi papier ou par courrier électronique.



Flashez pour visiter immédiatement le site.



## À quoi sert un plan de mobilité ?

- Informer et sensibiliser sur les différents modes de transport
- Optimiser les déplacements liés à l'activité d'une ou plusieurs entreprises ou administrations
- Réduire les besoins de déplacements
- Diminuer les coûts liés aux déplacements pour l'entreprise
- Favoriser l'usage des modes de transport peu consommateurs d'énergie ou propres
- Réduire les risques d'accidents de la route liés aux trajets professionnels
- Améliorer la qualité de vie des salariés

Un plan de mobilité est réalisé en concertation avec les salariés ou les agents.

### LES DIFFÉRENTS PLANS DE MOBILITÉ

**Mono-site** : réalisé par une seule entreprise pour un site unique.

**Multi-sites** : réalisé par une seule entreprise pour plusieurs de ses sites géographiquement distincts.

**Inter-entreprises** : réalisé conjointement par plusieurs entreprises et/ou administrations voisines. Les plans de mobilité inter-entreprises sont fortement conseillés pour mettre en œuvre des solutions qui profitent au plus grand nombre.

## Définir des solutions en concertation avec tous les acteurs

**Au sein de votre entreprise,** vous pouvez :

- aménager les pratiques ayant un impact sur les livraisons, les déplacements professionnels ou domicile-travail,
- adapter l'organisation du travail (flexibilité des horaires, bureaux de passage...),
- développer le télétravail,
- encourager le covoiturage...

**Les communes et intercommunalités,** avec la Région et Île-de-France Mobilités, peuvent mettre en œuvre des solutions selon leurs compétences :

- aménagements pour faciliter la circulation des bus,
- adaptation des horaires des bus,
- aménagements pour le vélo, pour les déplacements à pied,
- aide aux nouveaux usages de la route et en particulier du covoiturage.

### La Région Île-de-France

accompagne les entreprises et administrations en subventionnant les études et les actions dans le cadre des plans de mobilité inter-entreprises.



## PRO' MOBILITÉ VOUS ACCOMPAGNE

Animé par la Région Île-de-France, le réseau Pro'Mobilité fédère :

- Île-de-France Mobilités
- les services de l'État
- la Chambre de commerce et d'industrie Paris Île-de-France
- l'Ademe Île-de-France
- la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France
- l'ARENE Île-de-France
- le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)
- l'IAU Île-de-France

Le site [www.promobilite.fr](http://www.promobilite.fr) met à votre disposition :

- des guides pratiques,
- des exemples de plans de mobilité,
- les coordonnées des conseillers en mobilité en Île-de-France, qui pourront vous accompagner dans l'élaboration puis la mise en œuvre de votre plan de mobilité.



Flashez pour visiter immédiatement le site.